

Service Eau Risques Nature Forêt
Unité Nature Forêt
Affaire suivie par : Frédéric CHEVALLIER
ddt-nature-foret@doubs.gouv.fr

Besançon, le 23 août 2023

Participation du public - Synthèse des observations du public

Projet d'arrêté approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) du Doubs
pour la période 2023-2029

soumis à la participation du public du 13 juillet au 3 août 2023 sur le site des services de l'Etat dans le Doubs

1 - Observation du public :

Les contributeurs étaient invités à faire part de leurs observations en se connectant par voie électronique au lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/consultation-public-arrete-approbation-sdgc-2023-2029-doubs>. La participation du public a été close le 3 août 2023 à minuit. Aucune contribution n'a été enregistrée.

2 – Décision :

La participation du public n'apporte pas d'élément nouveau susceptible de conduire l'Etat à modifier son projet d'arrêté.

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en date du 23 juin 2023 a demandé que le SDGC permette, le cas échéant, une évolution de la cartographie des entités de gestion du chamois et du cerf au cours des 6 années d'application du schéma. En réponse à cette demande, qui n'avait pas été prise en compte dans la version du SDGC soumise à la participation du public, sont proposés les compléments de rédaction suivants (mots en gras) :

Milieu forestier/Ongulés/Suivi des espèces/Chamois/Valoriser les données du protocole chamois en place :

L'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) a été mis en place sur l'ensemble du département. L'utilisation de cette méthode doit être poursuivie et optimisée pour disposer d'un jeu de données permettant d'approcher une bonne connaissance des tendances démographiques de l'espèce par Unité de Gestion telles qu'elles ont été définies dans le cadre de la CDCFS **et qui sont modifiables si nécessaire.**

Milieu forestier/Ongulés/Suivi des espèces/Cerf/A2/ Organiser, centraliser et analyser l'ensemble des observations de cerfs sur le département :

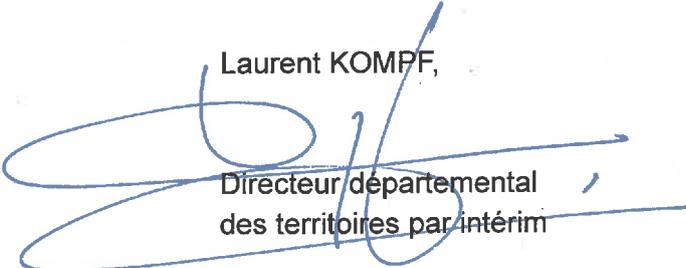
Les observations de cerfs faites sur le terrain par les chasseurs, les forestiers ou d'autres acteurs du terrain, permettent d'apprécier plus précisément la dispersion des animaux sur le département. Une application nommée VIGIFAUNE est dédiée à la collecte de ces observations ainsi qu'à celles de toutes les espèces.

Les données obtenues revêtent encore plus d'importance dans le contexte actuel d'installation de zones de présence permanente (ZPP) du loup dans le Haut-Doubs. La présence du prédateur est susceptible de modifier durablement la dynamique des populations de cerfs sur le massif jurassien.

Ces données permettent d'adapter la gestion de l'espèce par la mise en place de nouveaux suivis « Indices Nocturnes » si de nouvelles unités de population s'installent **ou doivent être modifiées**, ou en cas d'attribution de dispositifs de marquage supplémentaires, si nécessaire.

L'arrêté préfectoral est proposé à la signature sans changement ; le SDGC qui y est annexé est complété comme proposé ci-dessus, pour prendre en compte la remarque de la CDCFS.

Laurent KOMPFF,



Directeur départemental
des territoires par intérim